

27 avril 2011

11.355

Question Laurent Debrot**Arme à domicile, encore une victime!**

Le triste fait divers qui a vu ce week-end un jeune homme tirer à bout portant sur un agent de sécurité puis se donner la mort, a mis en lumière la légèreté avec laquelle l'armée gère la mise à disposition d'arme d'ordonnance à ses officiers.

La police neuchâteloise, quand elle a eu connaissance de la violence de cet homme, principalement quand il a été interdit de stade suite à des violences menées lors d'un match de Xamax, aurait-elle pu séquestrer son arme? Si oui, pourquoi ne l'a-t-elle pas fait?

L'armée est-elle informée des condamnations civiles pour violence de ses soldats?

Comment le Conseil d'Etat juge-t-il la bonhomie de l'armée dans cette affaire? Nos autorités, militaires et civiles, ont-elles conscience que l'on a évité un drame qui aurait pu être beaucoup plus dramatique encore?